

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	22

Date de la convocation
13/05/2022

Date d'affichage
25/05/2022

Objet de la délibération
Motion de confiance à l'équipe municipale – Permis de construire

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE SAÔNE 25660

Envoyé en préfecture le 23/05/2022
Reçu en préfecture le 23/05/2022
Affiché le
ID : 025-212505325-20220519-20220515-DE



Séance du 19 mai 2022

L'an deux mille vingt-deux le dix-neuf mai à dix-huit heures trente, le Conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle Guy DEVAUX, sous la présidence de M. Benoit VUILLEMIN, Maire.

Présents : Marion BELLEVILLE, Nathalie CASTILLON, Jérôme CUCHE, Marlène GABLE, Claude GAULARD, Karine GOMES, Fanny GROSGURIN, Emilio JUAREZ, Marc LECAILLE, Cyril MARÉCHAL, Christian MOREL, Franck NICOLAS, Delphine RAHON-SIMON, Philippe RIGAL, Nadine SAUVONNET, Violette SEGARD, Benoit VUILLEMIN.

Excusés :

Lylian CALVAT donnant pouvoir à Cyril MARÉCHAL,
Antoinette LE BRAS donnant pouvoir à Emilio JUAREZ,
Jean-Baptiste MALIVERNAY donnant pouvoir à Marc LECAILLE,
Charles-Emmanuel PELLETIER donnant pouvoir à Benoit VUILLEMIN,
Margaux PRAOM donnant pouvoir à Claude GAULARD.

Absente : Maud WASNER.

Nathalie CASTILLON a été désignée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose :

Depuis quelques semaines, le *Collectif 14*, collectif d'habitants, s'est constitué suite au projet de construction de la SCCV CLIMENT ROBINET.

Les deux promoteurs de la SCCV CLIMENT ROBINET ont déposé une demande de permis de construire le 18/11/2021 en mairie de Saône, pour la construction de deux bâtiments collectifs au 14 rue des Ronces, en lieu et place d'un ancien entrepôt de la société Climent (construit en 1967), et d'une maison d'habitation (de 1964), le tout sur 3 900 m² de terrain.

Le projet prévoirait la réalisation d'une trentaine de logements répartis en deux bâtiments, sur trois étages, de 12 mètres de hauteur, avec parkings souterrains.

Il est demandé au Conseil municipal de confirmer les positions prises par la commission urbanisme, et par le Maire et ses adjoints sur ce dossier, et d'autoriser la publication et la diffusion d'une lettre à la

population (annexée à cette délibération), afin de présenter les différentes étapes de ce dossier et ainsi rétablir la vérité.

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal à 22 voix POUR, 0 voix CONTRE, 0 ABSTENTION,

- APPROUVE la motion

et

- AUTORISE le Maire à publier et diffuser la motion annexée à l'ensemble de la population de Saône dans les prochains jours.

Ainsi délibéré aux mêmes jour, mois et année que susmentionnés.

Fait à Saône, le 23/05/2022
Monsieur le Maire de Saône,
Benoit VUILLEMIN



M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État.

Délibération transmise à :
- Préfecture



Annexe
2022 05 15



Le conseil municipal de Saône

Envoyé en préfecture le 23/05/2022

Reçu en préfecture le 23/05/2022

Affiché le



ID : 025-212505325-20220519-20220515-DE

INFORMATION A LA POPULATION

Mesdames, Messieurs, chères Saônoises, chers Saônois,

Depuis quelques semaines, vous avez pu voir l'apparition de panneaux indiquant « Non aux 2 tours », et vous avez pu être approchés par un comité, nommé *Collectif 14*, opposé à un projet immobilier privé situé rue des Ronces. Ce projet immobilier est initié par des **porteurs privés sur un terrain privé, pour lequel la mairie de Saône n'est pas partie prenante**. Deux promoteurs dénommés *Sccv Climent-Robinet*, ont déposé une demande de permis de construire le 18/11/2021 en mairie de Saône, pour la construction de deux bâtiments collectifs au 14 rue des Ronces, en lieu et place d'un ancien entrepôt de la société Climent construit en 1967, et d'une maison d'habitation de 1964, le tout sur 3 900 m² de terrain. Ce projet prévoyait la réalisation d'une trentaine de logements répartis en deux bâtiments sur trois étages, de 12 mètres de hauteur, avec parkings souterrains. L'instruction de ce permis a été scrupuleuse. Ce dernier a été étudié en commission municipale « Urbanisme » où il a reçu **un avis favorable à l'unanimité des élus**, puis devant un comité technique, où de nouveau un avis favorable a été donné. Il en a été de même auprès des services d'Etat et de ceux de Grand Besançon Métropole. Tenant compte de ces divers avis, le Maire a décidé d'accorder le permis de construire et a signé l'arrêté. **Si l'ensemble de ces instances ont toutes donné un avis favorable à ce projet, c'est parce qu'il respecte totalement le code de l'urbanisme ainsi que le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la ville de Saône**. Le PLU de Saône a été proposé et voté en 2013 sous la responsabilité des équipes municipales de l'époque, qui ont choisi d'autoriser des constructions de 12 mètres de hauteur sur l'ensemble de la commune. Il est important de rappeler à chacun ses responsabilités en la matière. Nous avons pris soin récemment de faire valider le permis de construire par un avocat spécialisé en droit de l'urbanisme, avocat qui a intégralement confirmé la légalité du permis. Il apporte ainsi une réponse à l'avocat du Collectif 14 qui a souhaité déposer un recours gracieux ; recours gracieux qui a été rejeté. **Il faut bien comprendre qu'à l'inverse, si la ville de Saône avait refusé ce permis, elle aurait été placée dans une situation d'illégalité avec un risque de poursuite devant le tribunal administratif.**

Au-delà des questions juridiques, **nous comprenons les inquiétudes de certains riverains**. C'est pourquoi le Maire a reçu chaque voisin qui en faisait la demande afin d'exposer individuellement le projet, les plans et les perspectives. De plus, le Maire a reçu le collectif et de nouveau, l'intégralité des plans et des perspectives a été présentée. Enfin, à l'initiative du Maire et de ses adjoints, une réunion de médiation a été organisée entre les membres du collectif et les promoteurs. Réunion durant laquelle le promoteur s'est engagé à réfléchir sur son projet. Malheureusement, en dépit de ces nombreux rendez-vous, lors desquels le collectif a pu prendre connaissance et même recevoir les plans et les vues en perspectives du projet, nous avons constaté qu'il **diffusait sciemment une image fallacieuse, sous forme d'un photomontage très exagéré**. Cette photo fut même fournie à France 3. Plus grave, cette fausse image aurait servi à faire signer une pétition auprès de la population. Certains d'entre vous êtes venus nous avertir de cette pratique mensongère et abusive. Certains se sont aussi plaints que de l'argent était demandé par le collectif. **Pour rétablir la vérité**, nous avons demandé à l'architecte du projet de nous fournir une nouvelle vue en perspective, cadrée selon le même angle que le photomontage présenté par le Collectif 14. Voici le résultat :

Fausse image fournie par le Collectif 14

Image du projet fournie par l'architecte



Vous le constatez donc par vous-même, **il ne s'agit absolument pas de « 2 tours »** comme certains ont tenté de vous le faire croire et comme d'autres l'affichent sur des panneaux devant leur habitation. Depuis plus de 40 ans, à Saône, il se construit des bâtiments collectifs de 12 mètres de haut : rue du Lac, rue de la Fontaine, près du collège et encore à bien d'autres endroits... Nous dénombrons plus de 20 bâtiments collectifs à Saône, le dernier en date ayant été le bâtiment « Âge et Vie ». Et nous vous le rappelons, Saône n'étant à l'origine qu'un village constitué de fermes et de pavillons, tous ces petits bâtiments se sont construits au coeur et à proximité de zones pavillonnaires. **Ce projet n'est donc ni plus ni moins que ce qui existe déjà à Saône depuis des décennies.** De plus, ce projet vient en lieu et place d'une friche industrielle de 400 m2 et en partie amiantée. Il s'inscrit donc complètement dans la loi « Climat et résilience » qui favorise la construction de logements sans consommer de terre agricole ou de verger, terres que nous devons protéger à Saône.

Le conseil municipal doit relever un défi : préserver systématiquement la qualité de vie de ses concitoyens, tout en faisant face au contexte démographique. **Si nous ne voulons pas fermer de classes, perdre des professionnels de santé, des commerçants et des artisans, ni augmenter la pression fiscale, nous devons répondre à la demande de logements** à laquelle Saône est fortement confrontée. Le plan local de l'habitat de Grand Besançon Métropole demande que Saône fournisse en moyenne 60 nouveaux logements par an. L'Etat, par la loi, nous imposera de fournir près de 80 nouveaux logements sociaux d'ici 2028, sinon notre ville se verra amendée sur sa dotation générale de fonctionnement. Il est important que notre municipalité garde la maîtrise de son habitat, la maîtrise de sa mixité sociale. **Tout le monde ne pourra pas acheter une maison avec du terrain**, certains devront louer ou acheter un appartement ; **il est hors de question qu'une partie de la population ne puisse pas vivre à Saône sous prétexte de ne pas être assez riche. Les projets immobiliers d'aujourd'hui sont les logements de demain pour nos enfants, pour nos aînés, pour nos familles !** C'est pourquoi ce projet répond totalement aux différents besoins de notre commune.

Toutefois, nous devons aussi entendre les remarques et inquiétudes de certains voisins directement concernés. La ville de Saône a toujours proposé aux deux promoteurs d'adapter leur projet et suite à la médiation, il y aura sans doute des aménagements : quelques appartements en moins et peut-être la réduction de la hauteur de l'un des deux bâtiments. Concernant la circulation automobile, en collaboration avec le service voirie de Grand Besançon Métropole, nous apporterons probablement des aménagements concernant les flux, de la rue Pergaud, rue des Ronces, rue de la Messarde et au Genévriers.

Le seul objectif de la municipalité est de rétablir la vérité sur ce dossier et de travailler pour l'intérêt général de tous nos concitoyens. Et nous avons de bons résultats depuis deux ans.

C'est dans ce contexte que le conseil municipal, seule entité démocratique et représentative de la population de Saône, a décidé de voter une motion de confiance au Maire et à ses adjoints. Cette motion a **été adoptée à l'unanimité des élus lors du conseil municipal du 19 mai 2022** et est rendue publique par cette lettre adressée à toute la population.

Le conseil municipal de la ville de Saône

Les élus et les services de la ville de Saône restent à votre disposition pour toute information sur le projet immobilier privé de la rue des Ronces. Le permis, les véritables plans et vues en perspectives sont consultables en mairie sur demande.

Ci-dessous : Illustrations du **projet avant réduction du nombre de logements.** *A droite* : Photos des bâtiments actuels.

